

Pour diffusion immédiate  
Le 20 septembre 2013

## **Nouvelles règles relativement au piégeage sans cruauté du lynx, de l'hermine et de la loutre**

WHITEHORSE — Le gouvernement du Yukon améliore les règles que doivent respecter les titulaires d'un permis de piégeage afin que les fourrures du territoire puissent continuer à être vendues partout dans le monde.

« La majorité des piégeurs yukonnais utilisent déjà des types de pièges qui seront bientôt obligatoires en vertu des nouvelles règles, lesquelles s'alignent sur l'*Accord sur les normes internationales de piégeage sans cruauté* », a souligné le ministre de l'Environnement, M. Currie Dixon. « Avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles, le gouvernement du Yukon fournira aux piégeurs des renseignements précis à leur sujet. »

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, les titulaires d'un permis de piégeage devront se servir de pièges mortels sans cruauté certifiés conformes par les autorités compétentes pour le piégeage du lynx et de l'hermine (belette). Quant aux pièges destinés au piégeage de la loutre, la date d'entrée en vigueur des nouvelles normes est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2016. Depuis 2007, des pièges à mort rapide certifiés conformes sont obligatoires pour le piégeage du castor, du pékan, de la martre et du rat musqué, et seuls les pièges de rétention homologués peuvent être utilisés pour le piégeage du lynx.

Avant de pouvoir être titulaire d'un permis, les piégeurs doivent suivre une formation sur les pratiques relatives à l'utilisation de pièges sans cruauté, l'éthique entourant le piégeage, les outils modernes de piégeage ainsi que la biologie et la gestion des animaux à fourrure.

« Nos piégeurs sont fiers que les fourrures du territoire aient acquis une renommée dans le monde entier pour leur exceptionnelle qualité et facilité de manipulation, et en améliorant la réglementation, le gouvernement veut s'assurer que les Yukonnais continuent d'avoir accès aux marchés mondiaux », a ajouté M. Dixon.

Le gouvernement du Yukon a également apporté plusieurs modifications mineures au *Règlement sur le piégeage*, qui ne changeront en rien les façons de faire des piégeurs, mais qui rendront les activités de piégeage plus faciles à gérer.

Le Yukon abrite 14 espèces d'animaux qui sont piégés pour leur fourrure. Plus de 400 Yukonnais sont titulaires de permis de piégeage; la plupart détiennent un permis d'exploitation d'une concession de piégeage et les autres un permis d'aide piégeur.

Pour de plus amples renseignements sur les modifications apportées au *Règlement sur le piégeage*, visitez le site Web [www.env.gov.yk.ca/hunting-fishing-trapping/TrappingRegulationHighlights.php](http://www.env.gov.yk.ca/hunting-fishing-trapping/TrappingRegulationHighlights.php).

-30-

### Renseignements :

Elaine Schiman  
Communications  
Conseil des ministres  
867-633-7961  
[elaine.schiman@gov.yk.ca](mailto:elaine.schiman@gov.yk.ca)

Nancy Campbell  
Communications  
Environnement  
867-456-6794  
[nancy.campbell@gov.yk.ca](mailto:nancy.campbell@gov.yk.ca)

*Communiqué numéro 13-230*

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:  
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.